



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	7	2

**OBJET : 06-3 - SERVICE PUBLIC
DU STATIONNEMENT- PARC DE
STATIONNEMENT AMBASSADEURS'-
MISE A DISPOSITION DE PLACES DE
STATIONNEMENT - CONVENTION AU
PROFIT L'OFFICE DE TOURISME -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3707/13

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 DEC. 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 02 JAN. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché principal,


A. CLAVERIE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 20 décembre 2013

Le vendredi 20 décembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. André PADOVANI à M. Serge AMAR

Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER

M. Alain BIGNONNEAU à M. Henri CHIALVA

M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY

M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

M. Bernard MONIER à Mme Khéra BADAoui

M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

06-3 - SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT- PARC DE STATIONNEMENT AMBASSADEURS'- MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT - CONVENTION AU PROFIT L'OFFICE DE TOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

La Commune d'Antibes est propriétaire au 50/52 Chemin des Sables à Juan les Pins d'un parking public de 103 places sis dans la copropriété dénommée « Bloc parking Ambassadeur », niveau -1, ouvrage actuellement géré en régie municipale, dans le cadre d'un nouveau règlement intérieur présenté à ce même conseil.

L'Office de Tourisme et des Congrès, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial dont le capital social est intégralement détenu par la Commune, dispose depuis le 8 juillet 2013 de locaux dans le Palais des Congrès sis au 60 avenue des sables, ouvrage dont il est également le gestionnaire dans le cadre d'une délégation de service public in house signée le 8 novembre 2012.

A ce titre, l'Office de Tourisme a donc sollicité la Commune afin de se voir mettre à disposition une vingtaine de places de stationnement afin de répondre à ses besoins en la matière.

Dans la mesure où, dès l'origine, le parc sus-indiqué avait vocation à compléter le dispositif du Palais des congrès en matière de stationnement et que cette mise à disposition répond aux besoins de l'Office dans son activité de gestionnaire du Palais des congrès, la Commune a répondu favorablement à cette demande par le biais d'une convention temporaire renouvelable d'une durée de 3 mois signée le 12 septembre 2013, prise sur le fondement de l'article L. 2122-22 5° du Code général des Collectivité territoriales et dont il a été rendu compte lors du précédent Conseil. Cette décision est en cours de prorogation jusqu'au 31.12.2013.

Le nouveau mode de gestion du parc étant opérationnel à compter de janvier 2014, il convient, à partir de cette date, de proposer à l'Office une solution plus pérenne, d'une durée initiale de trois ans renouvelable de manière expresse, en lui proposant une convention définitive prévoyant une tarification adaptée (abattement de 50 % sur le tarif d'abonnement prévu à l'article 3 et à l'annexe 2 du règlement intérieur) et intégrant les dispositions du nouveau règlement intérieur du parc.

Cette convention est jointe à la présente délibération.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Office de Tourisme et des Congrès jointe à la présente délibération, pour la mise à disposition de 20 places de stationnement au parking public « Ambassadeur », ainsi que les avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.06-3 - SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT- PARC DE STATIONNEMENT AMBASSADEURS'- MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT - CONVENTION AU PROFIT L'OFFICE DE TOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 02/01/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 02/01/2014

Numéro de l'acte : DCM3707-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131220-DCM3707-13-DE

Date de décision : 20/12/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public